



Séjour dans le Châtillonnais (Bourgogne Nord)

Entre vignobles et sites archéologiques

Du mardi 17 au vendredi 20 mai 2022 (4 jours et 3 nuits)

<p>Assurance R.C.P. GROUPAMA Paris Val de Loire 60, Bd. Duhamel du Monceau 45160 OLIVET Ct n° : 41789295M / 0002</p> <p>Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0</p>	<p style="text-align: center;">DESCRIPTIF</p> <p style="text-align: center;">CE DESCRIPTIF EST INDISSOCIABLE DU BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES DE CETTE SORTIE ; LES DEUX DOCUMENTS CONSTITUENT ENSEMBLE LE CONTRAT DE VOYAGE.</p>	<p>Date de diffusion : 24 janvier 2022</p> <p>N° fédéral du séjour : FR011422</p>
--	---	---

Ce séjour est ouvert à tous les adhérents de l'ADAL à jour de leur adhésion et ayant une licence FFRandonnée avec une garantie RC accidents (IRA, FRA, IMPN, FMPN), pour la saison 2021-2022

Cette sortie sera réalisée pour un nombre minimal de participants de 20 et maximal de 28 (y compris les organisateurs)

En cas de pré-inscriptions au-delà de cette limite, il sera procédé à un tirage au sort, suivant les règles décrites dans le Règlement Intérieur de l'ADAL.

CONDITIONS SANITAIRES

Cette sortie se déroulera selon les recommandations sanitaires en vigueur à la date de la sortie. En cas de nécessité d'un pass sanitaire pour ce séjour, ce pass doit être valable pendant toute la durée du séjour.

TEMPS DE MARCHÉ OU D'ACTIVITÉ

Les journées offrent de 4 à 5 heures effectives de marche par jour, avec des dénivelés de 216 m à 428 m, hors visites.

JOURNÉES CONSÉCUTIVES D'ACTIVITÉS

4 jours de randonnée, **accompagnées par les animateurs de l'ADAL**

EXPÉRIENCE REQUISE

Une pratique habituelle des randonnées de l'ADAL en semaine ou dimanche est demandée. L'ADAL se réserve le droit de refuser l'inscription d'un adhérent dont le niveau serait par elle jugé insuffisant.

JOUR PAR JOUR (en fonction de la météo ou d'une autre raison imprévisible, le programme peut être modifié)

S'inscrivant dans l'esprit du club, nous rappelons que cette sortie est **avant tout une MARCHÉ** et que chacun peut trouver la distance et l'allure qui lui correspond au travers de 2 parcours différents :



Jour 1 : mardi 17 mai 2022

- Randonnée modérée : **14,6 km**, dénivelé positif : **209 m**,
- Randonnée soutenue : **17,1 km**, dénivelé positif : **296 m**,

Rendez-vous au cœur du village **Les Riceys**, village historique de vigneronniers frontière entre la Champagne et la Bourgogne. Nous partirons pour une randonnée entre sous-bois et vignobles. Sur le sentier, nous découvrirons une dizaine de cadoles : petits abris de vigneronniers en pierre sèche.



Puis, nous prendrons la route pour le **Mont Lassois**, éminence majestueuse qui se dresse au-dessus de la jeune Seine.

Sur le Mont Lassois se trouvait la résidence de la Dame de Vix, princesse celte du V^{ème} siècle avant notre ère. Nous verrons où a été découvert la chambre funéraire où la princesse fut inhumée sur son char d'apparat, entourée de ses bijoux et de sa vaisselle de luxe.

Ensuite, nous irons voir la magnifique **source de la Douix** où les archéologues ont mis à jour plus de 400 ex-voto celtes et gallo-romains.

Jour 2 : mercredi 18 mai 2022

- Randonnée modérée : **14,1 km**, dénivelé positif : **235 m**,
- Randonnée soutenue : **15,8 km**, dénivelé positif : **249 m**,



Notre randonnée débutera entre les vestiges de la bourgade gallo-romaine de **Vertillum**. Ici, des centaines d'objets de la vie quotidienne ont été retrouvés, notamment des outils dont un certain nombre sont inédits pour l'antiquité. Notre randonnée se poursuivra dans la campagne environnante.



<https://musee-vix.fr/#sthash.nTQPUG0.dpbs>

Puis, à **Châtillon-sur-Seine**, visite au musée archéologique du Pays Châtillonnais, en 2 groupes alternés :

- visite guidée du **Trésor de la Dame de Vix** avec le plus grand vase trouvé à ce jour de toute l'antiquité,
- visite libre où nous observerons les trouvailles de Vertillum et les ex-voto de la source de la Douix.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



Jour 3 : jeudi 19 mai 2022

- Randonnée modérée : **8 km**, dénivelé positif : **298 m**,
- Randonnée soutenue : **12,8 km**, dénivelé positif : **428 m**,

Nous nous rendrons à **Alésia** pour une visite guidée au MuséoParc sur le thème "Vercingétorix, Jules César, la guerre des Gaules".

Puis, petite randonnée sur les collines autour d'Alésia.

La randonnée se terminera sur le site archéologique de l'Oppidum d'Alésia où de nombreux vestiges sont encore présents. Une tablette numérique nous aidera à nous représenter ce qu'était l'Alésia gallo-romaine.



<https://www.alesia.com/>



Jour 4 : vendredi 20 mai 2022

- Randonnée modérée : **13 km**, dénivelé positif : **270 m**,
- Randonnée soutenue : **16,7 km**, dénivelé positif : **323 m**,

Nous quitterons notre hébergement et reprendrons la route de retour vers la Champagne. Nous nous arrêterons à **Celles-sur-Ource** petit village de vigneron.

Nous aurons une visite guidée chez un viticulteur récoltant qui nous montrera son petit musée de bouteilles anciennes. Il nous expliquera comment l'amélioration des techniques verrières va permettre d'atteindre l'ultime qualité de l'effervescence champenoise avant une dégustation dans sa cave.

<https://www.champagne-benoit-tassin.fr/musee-bouteille-ancienne.php>



La randonnée se fera parmi les vignobles champenois.

La journée se terminera par le traditionnel goûter de fin de séjour.



Les prestations ADAL commencent mardi 17 mai à 9h30 au parking Héros de la Résistance - Les Riceys. Elles se finissent vendredi 20 mai, au parking place de la Liberté – Celles-sur-Orce, à l'issue du goûter.

HÉBERGEMENT :

Nous serons hébergés à :

Hôtel le Magiot, 6 Rue du Magiot,
21400 Montliot-et-Courcelles.

Tél. : 09 70 35 63 74

<https://www.lemagiot-21.com>

- 8 chambres 2 lits jumeaux
- 1 chambre 4 lits simples
- 4 chambres 1 lit double

Les petits déjeuners seront pris à l'hôtel.
Un traiteur nous apportera les repas froids du midi à l'issue du petit déjeuner.
Il viendra sur place pour chauffer notre dîner.

Une salle sera mise à disposition pour nos soirées (dîners et animations).



COMPLEMENTS

COMMENT S'Y RENDRE

Le point de rendez-vous est au parking des Héros de la Résistance – Les Riceys à 9h30 pour un départ en randonnée à 9h45. Compter un trajet de 2h45 environ, hors arrêts.

Le transport est recommandé en co-voiturage, avec un départ de Montigny le Bretonneux vers 6h30 pour un parcours de 230 km environ. Les participants sont invités à se regrouper, par affinité et proximité, pour constituer des équipages de 4, (au minimum 3), personnes par véhicule. L'organisateur du séjour ou le secrétariat proposera, pour celles et ceux qui n'auront pas exprimé de choix, des rapprochements entre les conducteurs et les passagers. Pour cela, renseigner soigneusement la rubrique « aide au co-voiturage » du bulletin d'inscription.

Pour information, nous suggérons la formule de partage des frais suivante, sur la base de 4 personnes par véhicule et considérant environ 206 km de trajets sur place :

- Le conducteur participe au co-voiturage en fournissant le véhicule, et ses passagers se partagent les frais de péage et de carburant.
- Péages : 10€80 x 2 = 21€60
- Carburant : (230 km x 2 + 206 km) / 100 x consommation aux 100 km x prix au litre du carburant.

NOURRITURE

Les dîners et petits déjeuners seront pris sur le lieu d'hébergement. Les pique-niques seront pris sous forme de salade, **donc prévoir une boîte de type Tupperware pour ces salades. Prévoir également un gobelet.**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



CALENDRIER

11 février 2022 inclus : date limite de préinscription papier

13 février 2022 inclus : date limite de préinscription Kanas

15 février 2022 à 20h00: tirage au sort éventuel

4 mars 2022 inclus: date limite de paiement du premier acompte

15 avril 2022 inclus: date limite de paiement du solde

11 mai 2022 à 20h00: **réunion de préparation au local de l'ADAL** Elle permettra de donner les dernières informations pour cette sortie (références Openrunner des randonnées, coordonnées GPS des points de rendez-vous, lieu de parking des voitures, assurances, matériel, ...), et de finaliser le co-voiturage et la répartition dans les chambres. Un aide-mémoire individualisé sera remis à chaque participant.

FORMALITES vérifiez que vous avez bien les documents suivants :

Licence FFRandonnée en cours de validité.

Passeport ou Carte Nationale d'Identité.

Carte vitale.

Permis de conduire (conducteur et au moins un des passagers).

Attestation d'assurance valide pour les chauffeurs.

Pass sanitaire si requis.

PRIX

250 € / personne.

LE PRIX COMPREND

ACTIVITES : les randonnées, soirées et visites prévues au programme.

MODE D'HÉBERGEMENT : en chambres de 2 à 4 personnes.

REPAS : pension complète à partir du diner du mardi soir au goûter du vendredi; hors boissons.

ENCADREMENT : accompagnateurs de la sortie, désignés par l'ADAL ; lors des randonnées animateurs ADAL attestés par la FFRandonnée.

POURBOIRES : les pourboires seront donnés par l'organisateur/organisatrice au nom du groupe.

LE PRIX NE COMPREND PAS

TRANSPORTS : le transport vers le lieu de rendez-vous Les Riceys et depuis le lieu du goûter Celles-sur-Ource et les trajets de liaison sur place, transports et trajets recommandés en covoiturage.

REPAS : le pique-nique du premier jour, tous les repas non prévus au programme, boissons et extras personnels.

ASSURANCES : Les assurances facultatives.

DIVERS : les entrées payantes dans les parcs, sites et musées non prévues au programme et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".



PAIEMENT

Les paiements sont à faire en priorité sur le site www.Kanas.com/adal2085/

REVISION DE PRIX

Le prix est ferme et non révisable.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les conditions générales de vente et les notices assurances sont disponibles sur le site de l'ADAL <http://www.kanas.com/adal2085/immatriculation-tourisme/>. Les conditions particulières de vente et le bulletin de souscription aux assurances, sont attachés au bulletin d'inscription.

PRE-INSCRIPTION ET INSCRIPTION

1. Renseignez le bulletin d'inscription et de souscription aux assurances, qui devra être en priorité rempli et signé avec les outils d'Acrobat Reader comme décrit ci-après :
 - **Inscription individuelle** : les pages 1 et 2 doivent être remplies et la page 2 signée. La page 4 doit être remplie et signée. Donc à la fin, les pages 2 et 4 doivent être signées. Puis vous enregistrez votre document sous la forme (nom du séjour avec nom et prénom), par exemple : Châtillonnais-2022-Machin-Alphonse.PDF dans un dossier de votre ordinateur.
 - **Inscription par couple** : les pages 1 et 2 doivent être remplies et chacun doit signer en page 2. La page 4 ou 5 doit être remplie et signée, chacun sa page. Donc à la fin, les pages 2, 4 et 5 doivent être signées. Puis vous enregistrez **si vous portez le même nom** votre document sous la forme (nom du séjour avec nom et prénoms), par exemple : Châtillonnais-2022-Machin-Alphonse-Berthe.PDF, **si pas même nom porté** : Châtillonnais-2022-Machin-Alphonse-Bidule-Berthe.PDF dans un dossier de votre ordinateur.
2. Faites une pré-inscription sur le site Kanas : aller sur *votre espace personnel* à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, aller ensuite sur le *planning* et inscrivez-vous individuellement. (*pour les couples chacun fait son inscription sur Kanas*).
3. Ajoutez votre bulletin d'inscription sur votre espace personnel (**pour un couple le faire dans chaque espace personnel**) de la façon suivante : aller sur *documents- ajouter documents- parcourir*, le rechercher dans le dossier de votre ordinateur et le *télécharger jusqu'à la date indiquée au paragraphe calendrier* (*attention ce fichier doit être inférieur à 2 Mo*) ou à défaut adresser ce bulletin par courrier postal (ADAL BP40048 78184 St Quentin en Yvelines cedex), **jusqu'à la date indiquée au paragraphe calendrier**, le cachet de la poste faisant foi.
4. **Seules les pré-inscriptions de ceux qui ont fourni le document d'inscription complété et inscrits sur le planning de Kanas seront prises en compte.** A cette étape, aucun paiement ne vous sera demandé et votre dossier sera noté *en attente* sur Kanas.
5. Si le nombre de postulants au voyage est supérieur à **28**, un **tirage au sort** aura lieu **à la date indiquée au paragraphe calendrier au local de l'ADAL (École Erik Satie)** en présence de membres du CA et d'adhérents qui souhaiteraient être présents. Si le nombre de postulants est inférieur à **20**, la décision de réaliser le voyage ou non sera prise à cette même date.
6. **Une liste principale et une liste d'attente seront constituées dans l'ordre de ce tirage au sort.**
7. **Liste principale** : Les participants seront prévenus par mail et invités **à régler le ou les acomptes de 75 €** sur le site www.Kanas.com/adal2085/ **au plus tard aux dates indiquées au paragraphe calendrier.**



8. **A la réception du paiement du premier acompte, l'inscription sera ferme et définitive. Les dossiers seront notés acceptés sur Kanas.**
9. **Le solde sera à régler de préférence sur Kanas (www.Kanas.com/adal2085/) au plus tard à la date indiquée au paragraphe calendrier.**
10. **Liste d'attente :** Aucune participation ne sera demandée pour les inscrits non retenus.
11. **Attention : En cas de non-paiement d'UN acompte ou du solde dans les temps impartis, l'inscription sera annulée et il sera fait appel à la liste d'attente.**

ASSURANCES FACULTATIVES

Lors de la pré-inscription, il sera possible de souscrire aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances attaché au bulletin d'inscription. **Le règlement des assurances souscrites est à faire en même temps que le premier acompte.**

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Si l'annulation peut être compensée en faisant appel à la liste d'attente : restitution des sommes versées.
- Si la liste d'attente est épuisée :
 - Annulation faite avant le 15 avril 2022 inclus : restitution des sommes versées, avec une retenue de 30 € pour frais de dossier.
 - Annulation postérieure au 15 avril 2022 : retenue de 100% du montant total du séjour.

